

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne  
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE  
ÉCURIE VELLAVE



## 19<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE LA SUMENE (Haute-Loire)

*20 et 21 mai 2017*

AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITES DE ST JULIEN CHAPTEUIL ET ST PIERRE EYNAC

# REGLEMENT



ÉCURIE VELLAVE  
SARL GARAGE ABRIAL - 5, Route du Puy - 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL  
Tél : 06 71 30 70 67 - Fax : 04 71 08 42 05 -  
E-mail : [ecurievellave@orange.fr](mailto:ecurievellave@orange.fr) [www.ecurievellave.fr](http://www.ecurievellave.fr)

# **19° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE**

**20 ET 21 MAI 2017**

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### **SOMMAIRE**

- ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE
- ARTICLE 2P - ASSURANCES
- ARTICLE 3P - CONCURRENTS et PILOTES
- ARTICLE 4P - VOITURES et EQUIPEMENTS
- ARTICLE 5P - PUBLICITES
- ARTICLE 6P - SITES et INFRASTRUCTURES
- ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE
- ARTICLE 8P - PENALITES
- ARTICLE 9P - CLASSEMENTS
- ARTICLE 10P - PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE organise les 20 et 21 Mai 2017, avec le concours de l'Ecurie Vellave, des Communes de Saint Julien Chapeuil et de Saint Pierre Eynac, une épreuve Automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

## **19° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2017 coef. 1, le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'ASA ONDAINE. Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° R/05 en date du 8 mars 2017 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n°239 en date du 8 mars 2017

## ARTICLE 1.p - ORGANISATION DE LA COURSE

Organisateur Administratif : A.S.A. ONDAINE

Organisateur Technique : Ecurie Vellave

### Article 1.1p. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Yvette CECILLON	Lic 11374
Collège des Commissaires Sportifs	Mr Christophe ARSAC	Lic 3591
	Mr Michel JUILLARD	Lic 12787
Directeur de Course	Mr Patrick ASSENAT	Lic 21221
Directeur de Course Adjoint	Mr Louis-René VERLINE	Lic 21427
Commissaire Technique B Responsable	Mr Christian ALLOIN	Lic 137065
Commissaires Techniques Adjoints	Mr Dominique MONNIER	Lic 55260
	Mr Matthieu MACCOLINI	Lic 228892
Médecin responsable	Docteur Dimitri BOLOTNIKOV	
Chargés de la mise en place des moyens	Mr Gérard DELORME	Lic 205878
	Mr Daniel MARIE	Lic 113661
Chargé des Relations avec les Concurrents	Mme Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Chargé de Presse	Mr Michel ABRIAL	Lic 5476
Chargé des Commissaires de route	Melle Chantal LAYES	Lic 43559
Chronométrateurs	Mr Alain SIGAUD	Lic 53859
	Mr Pascal MAGNE	Lic 43098
Secrétariat de l'Epreuve	Mme Martine ABRIAL	Lic 24218
	Melle Charlene VALLA	Lic 221537
	Melle Chantal LAYES	Lic 43559
	Mme Christiane DELORME	Lic 228900
Classements Informatiques	ASA Haute Vallée de la Loire	
Responsable de la Sécurité Radio (Cibistes)	Mr Aimé VALLA	Lic 229167

### Article 1.2p. Horaires

- **Clôture des Engagements** : le Mardi 16 Mai 2017 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Publication de la liste des Engagés** : le Jeudi 18 Mai 2017
- **Vérifications Administratives** : le Samedi 20 Mai 2017 de 14h00 à 19h00 au Garage DESSALCES, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 21 Mai 2017 de 07h00 à 08h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil.
- **Vérifications Techniques** : le Samedi 20 Mai 2017 de 14h00 à 19h15 au Garage DESSALCES, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil, et le Dimanche 21 Mai 2017 de 07h00 à 08h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot Citroën à Saint Julien Chapeuil.
- **Affichage de la liste des Concurrents Autorisés à prendre part aux essais** : le Dimanche 21 Mai 2017 à 08 h 45 au parc départ.
- **Briefing commissaires** le 21 Mai 2017 à 8h00 au Garage ABRIAL à St Julien Chapeuil
- **Essais Chronométrés** : le Dimanche 21 Mai 2017 de 9h00 à 13h00
- **Briefing des Pilotes** : le Dimanche 21 Mai 2017 à 8h45 sur la ligne de départ
- **Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part à la Course** : le Dimanche 21 Mai 2017 à 13 h au parc départ.
- **Course** :
  - 1° Montée : le Dimanche 21 Mai 2017 à partir de 13h00
  - 2° Montée : le Dimanche 21 Mai 2017 à partir de 15h00
  - 3° Montée : le Dimanche 21 Mai 2017 à partir de 17h00

En cas de force majeure le nombre de montées de course pourra être diminué. Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- **Affichage des Résultats Provisoires** : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- **Parc Fermé** : (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sur RD 26 entre la ligne de Départ et le carrefour RD 26 RD 261.

- **Remise des Prix** : le Dimanche 21 Mai 2017 à 19h45 à **ST PIERRE EYNAC** Salle des Fêtes. Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix pendant la remise des prix.
- **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** :  
Réunion 1 le samedi 20 mai 2017 à 18h00 Garage Abrial St Julien Chapeuil. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### ***Article 1.3p. Vérifications***

Les Vérifications Administratives auront lieu le Samedi 20 Mai 2017 de 14h00 à 19h00 au Garage DESSALCES, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 21 Mai 2017 de 07h00 à 08h00 au Garage ABRIAL, Route du Puy à Saint Julien Chapeuil.

Les Vérifications Techniques auront lieu le Samedi 20 Mai 2017 de 14h00 à 19h15 au Garage DESSALCES, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 21 Mai 2017 de 07h00 à 08h15 au Garage ABRIAL à Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil, Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € T.T.C.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le Dimanche 21 Mai 2017 à 08 h 15.

A l'issue des Vérifications Techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 20 Mai 2017 à 18h00 Garage Abrial St Julien Chapeuil.

Pesage des voitures (libre) le samedi 20 Mai 2017 de 14h00 à 19h15 au Garage DESSALCES, place du marché à Saint Julien Chapeuil et le dimanche 21 Mai 2017 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, Route du Puy à Saint Julien Chapeuil.

### ***Article 1.5p. Dispositions particulières***

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

## **ARTICLE 2.p. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte

## **ARTICLE 3.p. CONCURRENTS ET PILOTES**

### ***Article 3.1p. Engagements***

Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent Règlement, à l'adresse suivante :

**ECURIE VELLAVE**

Garage ABRIAL

5, Route du Puy

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Tél. : 06.71.30.70.67 - Fax : 04 71 08 42 05

E-mail : [ecurievellave@orange.fr](mailto:ecurievellave@orange.fr)

**Jusqu'au Mardi 16 Mai 2017 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Les frais de participation sont fixés à **180 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs et à 360 € sans cette publicité. Les frais de participation sont fixés à **160 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE et de 140 € pour les membres de l'ASA ONDAINE et de l'ECURIE VELLAVE**. Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50 (CINQUANTE)**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les titres de participation (valable pour une seule course de côte régionale) sont autorisés pour les groupes F2000 - FC/FS - N/FN - A/FA - GT de série – VHC - Classic.

Joindre une autorisation médicale de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

## **ARTICLE 4.p. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### ***Article 4.1p : Voitures admises***

Le nombre de voitures admises est fixé à **100 (CENT)**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte

### ***Article 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements***

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms.

### ***Article 4.3p. Numéros de Course***

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms.

### ***Article 4.4p Mesures et dispositifs de sécurité***

Voir tableau de sécurité.

## **ARTICLE 5.p. PUBLICITE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée ultérieurement.

Publicité optionnelle : sera communiquée ultérieurement.

## **ARTICLE 6.p. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### ***Article 6.1p. Parcours***

La Course de Côte Régionale de la SUMENE – se déroule sur la RD 26 et la RD 261

La course se déroulera en 3 montées de course obligatoires (sauf cas de force majeure dûment constaté et accepté par le collège sous peine de sanctions décidées par ce dernier).

Procédure de départ : Chaque concurrent partira dans l'ordre de départ prévu à l'article 7 du règlement standard.

**Départ** : 100 mètres après le Pont de la Sumène sur RD 26

**Arrivée** : Borne kilométrique n° 5 sur RD 261 -

**Pente moyenne** : 7 %

**Longueur du parcours** : 1500 m

**Modalité de retour au départ** : Par l'itinéraire de l'épreuve sous les ordres du Directeur de Course.

**Parc de Départ** : Sur RD 26 depuis le Pont sur la Sumène jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

**Parc d'Arrivée** : sur RD 261 600 m après la ligne d'arrivée jusqu'au lieu-dit Les Saucés.

### ***Article 6.2p. Route de Course***

Les concurrents accéderont au départ par la RD 26 depuis les Parcs Concurrents jusqu'au Pont sur la Sumène.

### ***Article 6.3p File de Départ***

Sur RD 26 depuis le Pont sur la Sumène jusqu'à 50m avant la ligne de départ.

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur ordre prévu. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

**Les concurrents devront impérativement se ranger sur le côté droit de la route en montant.**

### ***Article 6.4p Signalisation.***

Voir règlement standard des courses de côte

### ***Article 6.5p Parc Concurrents***

Les Parcs Concurrents seront situés au lieu-dit Sumène pour les voitures fermées et sur les bas-côtés

de la RD 26 depuis les dernières maisons du lieu-dit Sumène jusqu'au Pont sur la Sumène pour les autres véhicules.

Les Parcs Concurrents seront accessibles à partir du samedi 20 Mai 2017 à 14h00.

Les remorques devront être garées dans les prés prévus à cet effet au lieu-dit Sumène.

### ***Article 6.6p Parc Fermé Final***

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 26 entre la ligne de Départ et le carrefour RD 26 RD 261.

### ***Article 6.7p Tableau d'Affichage***

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les Vérifications : Au Parc des Vérifications
- Pendant les Essais et la Course : Au Parc de Départ
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au Parc Fermé (lieu du parc départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### ***Article 6.8p Permanence***

Pendant les vérifications, permanence téléphonique au 06.71.30.70.67

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ Tél : 06.71.30.70.67

Centre de secours le plus proche :

**Hôpital Emile Roux**

**43000 LE PUY EN VELAY**

**Tél : 15 ou : 04 71 04 32 10**

## **ARTICLE 7.p – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### ***Article 7.2p Conférence aux Pilotes (briefing)***

La conférence aux Pilotes (briefing) aura lieu au Podium de Départ le Dimanche 21 Mai 2017 à 8h45.

La présence de tous les pilotes et des Commissaires Chefs de Poste y est obligatoire.

### ***Article 7.3p Course***

Voir règlement standard des courses de côte.

La procédure de départ est aux feux tricolores.

### ***Article 7.4p Echauffement des pneumatiques***

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales

## **ARTICLE 8.p PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

## **ARTICLE 9.p CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course. En cas d'ex-æquo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées. Si un ex-æquo subsistait, le classement serait effectué au meilleur temps des essais.

**1 Classement Général**

**1 Classement par Groupe**

**1 Classement par Classe**

**1 Classement Féminin**

## **ARTICLE 10.p PRIX**

Les prix suivants seront distribués :

### **Classement Scratch**

1°: 240 € + coupe

2°: 180 € + coupe

3°: 130 € + coupe

### **Classements Groupes**

#### **+ de 10 Partants**

1° : 180 € + coupe

2° : 110 € + coupe

3° : 70 € + coupe

#### **de 6 à 10 Partants**

1° : 180 € + coupe

2° : 90 € + coupe

#### **de 1 à 5 Partants**

1° : 100 € + coupe

### **Classement par Classes**

#### **+ de 10 Partants**

1° : 180 € + coupe

2° : 120 € + coupe

3° : 80 € + coupe

4° : 70 € + coupe

5° : 50 € + coupe

#### **de 9 à 10 Partants**

1° : 180 € + coupe

2° : 120 € + coupe

3° : 70 € + coupe

4° : 40 € + coupe

#### **de 7 à 8 Partants**

1° : 180 € + coupe

2° : 90 € + coupe

3° : 50 € + coupe

#### **de 5 à 6 partants**

1° : 180 € + coupe

2° : 80 € + coupe

3° : 40 € + coupe

#### **de 3 à 4 partants**

1° : 120 € + coupe

2° : 60 € + coupe

#### **de 1 à 2 partants**

1° : 95 € + coupe

### **Classement Féminin**

1° : 90 € + coupe + fleurs

2° : coupe

**Les prix sont cumulables.**

**Les coupes ne sont pas cumulables.**

Deux coupes seront attribuées à deux commissaires par tirage au sort.

## **Tous les concurrents seront primés**

La Remise des prix aura lieu le Dimanche 21 Mai 2017 à 19h45 – Salle des Fêtes de **Saint Pierre Eynac**.

oooOooo